

Énoncé de l'exercice

	Montants
Ventes facturées en France HT	825 209.37 €
Prestations de services facturées en France HT	45 713.25 €
Prestations de services encaissées en France TTC	29 825.67 €
Ventes à un assujetti portugais	297 496.19 €
Vente à un non assujetti Belge (Le seuil n'est pas dépassé)	6 261.29 €
Vente en Inde	91 527.39 €
Prestation de service facturée en Grèce	9 456.23 €
Encaissements sur prestations de services en Grèce	8 500.00 €
Importations de marchandises des Etats Unis	21 659.81 \$
Prestation de service facturée par une entreprise américaine	14 153,19 \$
Païement sur prestations de services des Etats Unis	10 000.00 \$
TVA déductible sur biens et services France	81 719,46 €
Facture d'achat HT à un assujetti Néerlandais	31 000,00 €
TVA récupérable sur immobilisations	22 490.00 €
Ventes en franchise de TVA à un exportateur Français	722 951.00 €
Taux de TVA	20%
Crédit de TVA du mois précédent à reporter	35 000.00 €
Cours du \$ 1 € = 1,18 \$	
En cas de crédit de TVA, l'entreprise maintient 35 000 € en TVA à reporter et réclame le remboursement de la différence	

- **Etablir la déclaration de TVA sur formulaire CA3**
- **Enregistrez cette déclaration au journal des opérations diverses**

Corrigé de l'exercice

Calculs préalables:

L'objectif est de calculer les montants en euros des montants en dollars, ainsi que les encaissements en HT à partir du montant TTC

	Calculs	Montant
Prestations de services encaissées en France HT	Montant HT = $29\,825,67 / 120\%$ €	24 854,73 €
Importations de marchandises des Etats Unis	Montant en euros: $21\,659,81 / 1,18$	18 355,77 €
Paiement sur prestations de services des Etats Unis	Montant en euros = $10000 / 1,18$	8 474,58 €
Facture d'achat HT à un assujetti Néerlandais	TVA intracommunautaire: $31\,000 * 20\%$	6 200,00 €

Cas pratique, le traitement des opérations

	Montants	Base collectée	TVA déductible biens et services
Ventes facturées en France HT	825 209,37 €	825 209,37 €	
Prestations de services facturées en France HT	45 713,25 €		
Prestations de services encaissées en France TTC	24 854,73 €	24 854,73 €	
Ventes à un assujetti portugais	297 496,19 €		
Vente à un non assujetti Belge (Le seuil n'est pas dépassé)	6 261,29 €	6 261,29 €	
Vente en Inde	91 527,39 €		
Prestation de service facturée en Grèce	9 456,23 €		
Encaissements sur prestations de services en Grèce	8 500,00 €		
Importations de marchandises des Etats Unis	18 355,77 €		3 671,15 €
Prestation de service facturée par une entreprise américaine	14 153,19 \$		
Paiement sur prestations de services des Etats Unis	10 000,00 \$	8 474,58 €	1 694,92 €
TVA déductible sur biens et services France	81 719,46 €		81 719,46 €
Facture d'achat HT à un assujetti Néerlandais	31 000,00 €	31 000,00 €	6 200,00 €
TVA récupérable sur immobilisations	22 490,00 €		
Ventes en franchise de TVA à un exportateur Français	722 951,00 €		
TOTAUX		895 799,97 €	93 285,53 €

La déclaration de TVA

Calculs préalables:

TVA collectée	895 800 * 20%	179 160 €
TVA déductible sur biens et services		93 286
TVA déductible sur immobilisations		22 490
Total de TVA déductible	93 286 + 22 490	115 776
TVA due	179 160 – 115 776	63 384
TVA reportée		35 000
TVA à décaisser	63 384 – 35 000	28 384
Ventes facturées en France HT		825 209,37
Prestations de services encaissées en France HT		24 854,73
Ligne 01 Ventes, prestations de services	825 209 + 24 855	850 064
Facture achats en Hollande		31 000.00
Vente non assujetti Belge		6 261.29
Ligne 03 Acquisitions intra communautaires		37 261
Paiement sur prestations de services canadien		8 474.58
L 03 B Achats de biens ou de prestations de services		8 475

La déclaration de TVA

Calculs préalables:

Vente en Inde	91 527.39 €
Ligne 04 Exportations hors union européenne	91 527
Encaissement prestations de services	8 500
Vente en Franchise de TVA	722 951
Ligne 05 Autres opérations non imposables	731 451
Vente entreprise Portugaise	297 496.19
Ligne 06 Livraison intra communautaire	297 496

Le cadre A montant des opérations réalisées

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES							
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES				
01	Ventes, prestations de services	0979	850064	04	Exportations hors UE	0032	91527
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables	0033	731451
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires	0034	297496
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoiquidation de la TVA à l'importation)	0045		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage	0031	37261	07	Achats en franchise	0037	
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	8475	7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039	
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036					

Cadre B décompte de la TVA à payer

B DECOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %	0207	895800
09	Taux réduit 5,5 %	0105	
9B	Taux réduit 10 %	0151	
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201	
11	Taux réduit 2,1 %	0100	
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Ancien taux	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser		0600
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A.			
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)		179160
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation	0046	
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires ..	0035	6200
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco ..	0038	
TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0703	22490
20	Autres biens et services	0702	93286
21	Autre TVA à déduire	0059	
(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	35000
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)	0603	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent <input style="width: 50px;" type="text"/> %		
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)		150776
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)	8003	
28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		28384
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	9979	
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991	28384

Jpurnal des opérations diverses:

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
4457	TVA collectée	172 960	
4452	TVA sur acquisitions intracommunautaires	6 200	
44566	TVA déductible sur biens et services		107 970
44562	TVA déductible sur immobilisations		22 490
4455	TVA à décaisser		13 700
44583	Remboursement de taxe sur le CA demandé		35 000
	Déclaration de TVA CA3		